



**PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**  
**" Les Marmottons "**

CANTON DE LA CHAPELLE EN VERCORS (26420)  
DROME

- Organisateur: association Maison de l'Aventure 26420 la Chapelle-en-Vercors
- Accueil en CLSH et péri scolaire pour les enfants de 4 à 16 ans
- Rédacteurs : Christine Dauphin et Gil Borel avec l'appui de la Communauté des Communes du Vercors
- Date de mise à jour: le 30 juillet 2008

**Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors**

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : [infos@maison-aventure.com](mailto:infos@maison-aventure.com)  
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549 - Agrt. DDJS n° 260741006  
Siret 32157965800014 • N° TVA FR 72 321 579 658 - APE 5520Z • RC MAIF 2034336 B



## **Présentation**

Dès 1994, les élus et les habitants du Vercors ont engagé une réflexion pour l'organisation de services à la population, avec l'aide de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme. Cette réflexion a débouché notamment, à partir de 1996, sur la création d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement). Suite à une consultation de différentes associations locales, la gestion et l'organisation du CLSH a été confiée à l'association Maison de l'Aventure, seule structure ayant répondu favorablement. Ainsi est né le CLSH dénommé "Les Marmottons".

## **Les vocations de l' ALSH**

L' ALSH a pour objectif de favoriser l'accueil des enfants du canton de la Chapelle-en-Vercors et une prise en charge occupationnelle, en proposant des activités sportives, manuelles, d'expression, culturelles et nature, jeux... Toutes ces activités sont utilisées comme de réels outils "éducatifs" déclinés dans un projet pédagogique axé sur la citoyenneté, la sensibilisation à l'environnement, l'épanouissement de la personne, la rencontre avec les autres, la découverte de la vie en collectivité, le développement des capacités d'expression...

## **Fonctionnement général**

L' ALSH accueille les enfants de 4 à 12 ans à la journée ou à la demi-journée. Il est ouvert pendant les vacances scolaires de la zone A (sauf celles de Noël). L'été, en plus de l'accueil à la journée, l' ALSH organise des camps, séjours et stages pour les 6/16 ans en essayant de développer le secteur jeunes (12/16 ans).

Le CLSH est ouvert aux enfants des familles habitants sur le Vercors et à ceux des vacanciers.

Depuis septembre 2002 un atelier cirque fonctionne également en péri-scolaire pour les enfants de 4 à 16 ans.

En réponse aux nouveaux horaires des écoles primaires, un accueil le mercredi est actuellement à l'étude.

## **Décisions et gestion**

Le CLSH est géré par l'association Maison de l'Aventure. Cette association loi 1901 déclarée en préfecture de Die sous le numéro W2610005649, gère, en plus de l' ALSH, un centre de vacances. L'association est composée d'un Conseil d'administration (8 membres) et d'un bureau (Président, Secrétaire et Trésorier). Des membres de droit représentant les collectivités locales (Conseil Général de la Drôme, Communauté des Communes du Vercors, Parc naturel régional du Vercors) sont invitées à participer aux Assemblées Générales. Les comptes, bilans et projets leur sont régulièrement adressés.

## **Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors**

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : [infos@maison-aventure.com](mailto:infos@maison-aventure.com)  
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549 - Agrt. DDJS n° 260741006  
Siret 32157965800014 • N° TVA FR 72 321 579 658 - APE 5520Z • RC MAIF 2034336 B



Les grandes orientations sont prises en Assemblée Générale en présence des adhérents et des élus locaux, notamment de la Communauté des Communes du Vercors et des réunions sont organisées avec les familles. Du fait de la « *convivialité* » existante, des rencontres et des échanges informels avec les familles, les élus locaux ou les techniciens des collectivités territoriales sont parfois la source d'idées et de projets pour l' ALSH.

C'est également en Assemblée Générale que sont présentés et votés les bilans, rapports d'activités et budgets.

La saisie comptable est effectuée directement à la Maison de l'Aventure, mais les bilans, comptes d'exploitations et la gestion du social (fiches de salaires, déclarations...) sont entièrement réalisés par le Cabinet comptable Falavel, situé à Bourg de Péage.

La gestion courante des chèques et espèces est effectuée, sur délibération du Conseil d'Administration de l'association, par Christine Dauphin et Gil Borel.

Le recrutement des équipes d'animation est fait conjointement par Christine Dauphin et Gil Borel.

### **Le Vercors: un contexte géographique et humain particulier**

Implanté dans un village, en zone de moyenne montagne, Le CLSH est spécifique car il accueille un public *mixte* provenant essentiellement de familles locales mais également, notamment durant l'été, d'enfants de vacanciers. Autre contexte particulier, le canton de la Chapelle-en-Vercors regroupe cinq communes situées sur une grande surface mais avec une faible population atteignant à peine les 1800 habitants. Bien que situé à la Chapelle-en-Vercors, chef-lieu de canton occupant une position centrale au sein du territoire, il n'en demeure pas moins que certains habitants se trouvent à plus de 15 kilomètres de l'ALSH .

L'attente des familles se concentre autour de la tranche d'âge des 4/8 ans. Passés 8 ans/9ans, du fait de la « *sécurité* » régnant dans nos villages, les parents, jugeant sans doute leurs enfants suffisamment « *autonomes* », sont nettement moins demandeurs de prises en charge.

Enfin, le territoire bénéficiant du label Parc naturel régional du Vercors s'avère un espace naturel d'exception aux enjeux économiques multiples. Ainsi les familles des enfants accueillis sont issus de catégories socio-professionnels extrêmement diversifiées: ruraux, néo-ruraux, enseignants, cadres, artisans, commerçants, fonctionnaires... Certaines familles habitent sur le plateau et travaillent à l'extérieur.

### **Les Moyens**

- Les locaux de l' ALSH sont situés dans un bâtiment dénommé Maison de l'Aventure appartenant au Parc naturel régional du Vercors (convention de mise à disposition) situés à la Chapelle-en-Vercors, déclarés auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sous le numéro 260741006. L' ALSH dispose de plusieurs salles: salles de jeux et d'activités (avec mobilier adapté et matériel pédagogique), salle pour les temps calmes, salle à manger, sanitaires. Les enfants peuvent également profiter d'un jardin et d'une aire de jeux extérieur. A proximité, l'espace naturel est propice à la découverte de nombreuses activités de pleine nature et à l'organisation de jeux.
- La Maison de l'Aventure dispose de plusieurs minibus 9 places.

### **Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors**

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : [infos@maison-aventure.com](mailto:infos@maison-aventure.com)  
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549 - Agrt. DDJS n° 260741006  
Siret 32157965800014 • N° TVA FR 72 321 579 658 - APE 5520Z • RC MAIF 2034336 B



- L'encadrement, l'animation du centre, des séjours et des activités sont assurés par du personnel qualifié dans une ambiance très familiale et chaleureuse (petit effectif aussi bien au centre avec l'accueil à la journée que sur les séjours/camps). Les activités sont encadrées par des moniteurs professionnels diplômés d'Etat. La direction est assurée par Christine Dauphin salarié en CDI à la Maison de l'Aventure en concertation avec Gil Borel, gestionnaire de l'association.
- Les repas sont pris à la Maison de l'Aventure. Les menus sont élaborés sur place par une cuisinière permanente, proposant une restauration familiale, de qualité. Les enfants à l'issue des repas, doivent participer à des petites tâches ménagères (débarrasser la table...).
- Les programmes sont édités sur papier, diffusés via les écoles et offices de tourisme mais également mis en lignes régulièrement sur le site internet de la Maison de l'Aventure.

### **Les moyens financiers**

Pour le fonctionnement ils proviennent :

- de participations des familles (tarifs dégressifs selon le quotient familial)
- de subventions provenant essentiellement de contrats mis en place avec la Communauté des Communes du Vercors en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et la Mutualité sociale Agricole de la Drôme.

Pour les investissements et des actions spécifiques

- subventions de la Communauté des Communes du Vercors, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, de la Mutualité sociale Agricole de la Drôme, de la Région Rhône-Alpes...

*Il est à noter que l'ALSH fonctionne également grâce aux autres secteurs d'activités de la Maison de l'Aventure (centre de vacances, tourisme social et familial...).*

*Le Président de la Communauté  
des Communes du Vercors  
Régis Malsand*

*La Présidente de l'association  
Maison de l'Aventure  
Catherine Bellier*

*La Directrice du CLSH  
Christine Dauphin*

*Le gestionnaire de l'association  
Maison de l'Aventure  
Gil Borel*

### **Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors**

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : [infos@maison-aventure.com](mailto:infos@maison-aventure.com)  
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549 - Agrt. DDJS n° 260741006  
Siret 32157965800014 • N° TVA FR 72 321 579 658 - APE 5520Z • RC MAIF 2034336 B